

Règlement de la cinquième édition de « Run en Garlin »

1/ Date :

Vendredi 17 juillet 2026 à Garlin

2/ Organisation :

Comité des fêtes de Garlin

3/ Inscriptions, retrait des dossards :

Boulevard des Remparts, devant les arènes.

17h15 : retrait des dossards

18h05 : Départ de la marche nature.

18h50 : Départ de la marche 10 km route chronométrée.

18h55 : Départ de la Course Nature 11 km.

19h00 : Départ de la course 5 km et 10 km chronométrées.

4/ Arrivée :

Devant les arènes

5/ Assurance :

L'organisation a souscrit une assurance à responsabilité civile.

Le comité des fêtes décline toutes responsabilités pour les accidents physiologiques immédiats ou futurs qui pourraient survenir aux concurrents du fait de la participation aux épreuves.

Chaque concurrent devra posséder une assurance personnelle.

Chaque concurrent a l'obligation de fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition ou une licence compétition en cours de validité.

Le dossard ne sera pas délivré à tout concurrent qui ne présentera pas l'un de ces deux documents.

6/ Inscription :

10 € avant le 17 juillet 2026 pour la course de 10 km

8 € avant le 17 juillet 2026 pour la marche

Inscription en ligne sur pyreneeschrono.fr

Inscription possible sur place : +2 € pour chaque épreuve le jour de la course à partir de 17h15

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'un remboursement.

7/ Conditions :

Les marcheurs ont interdiction de courir sous peine d'élimination par les membres de l'organisation placés sur le parcours.

Un concurrent qui n'empruntera pas le parcours fléché pour lequel il s'est engagé ne sera pas classé à l'arrivée et ne pourra donc pas prétendre à une récompense.

Pour le respect du site qui vous accueille, les organisateurs veilleront particulièrement à ce que chacun jette ses gobelets dans les poubelles mises à disposition après chaque ravitaillement.

--- PAGE 2 ---

8/ Ravitaillement :

Plusieurs ravitaillements sont prévus le long du parcours (solides, liquides et épongeables) ainsi qu'un ravitaillement à l'arrivée.

9/ Sécurité :

Le parcours reste ouvert à la circulation régulée par les signaleurs.

Chaque participant devra respecter le balisage, les instructions et le code de la route.

Une assistance médicale sera assurée par la Croix Rouge.

10/ Droit à l'image :

Tout participant renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

11/ Classement, récompense :

Marche, course 10 km, relais : les trois premiers H et F du classement général.